

Résolution N° 06 / 12
relative à l'approbation du Rapport
annuel 2011 de l'ARMP.

Le Conseil de Régulation, en sa séance du 17 octobre 2012,

1. **Après avoir entendu** l'exposé du Directeur Général présentant les différentes activités réalisées au cours de l'année et consignées dans un rapport,
2. **Après avoir pris acte** des commentaires, discussions et observations formulées par les différents conseillers,
3. **Adopte**, à l'unanimité de ses membres, le rapport annuel 2011 de l'ARMP, sous réserve de la prise en compte des observations soulevées.
4. **Demande** au Directeur Général d'assurer la finalisation du rapport, sa publication et sa transmission aux autorités.

Fait à Dakar le

17 OCT. 2012

Pour le Conseil de Régulation
Le Président



Abdoulaye Sylla

